

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

12/11/90

Origine :

DGA

ACOSS

CNAVTS

Mmes et MM les Directeurs
des URSSAF
des CRAM
de la CRAV de STRASBOURG
des CGSS

Réf. :

DGA n° 18/90

ACOSS

CNAVTS

Plan de classement :

21

Objet :

SYSTEME D'IDENTIFICATION HORS CHAMP SIRENE OU COMPLEMENTAIRE AU REPERTOIRE SIRENE. IDENTIFIANT UNIQUE "PSEUDO-SIRET". MISE A JOUR DES CIRCULAIRES COMMUNES ACOSS - CNAMTS - CNAVTS

. Modalités d'attribution du PSEUDO-SIRET par les URSSAF - cas particulier des entreprises de travail temporaire (ETT) pour le versement des cotisations et la déclaration annuelle de données sociales (DADS) de leur personnel intérimaire.

(Annexe 1 - tableau 2)

Pièces jointes :



Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

**PSEUDO-SIRET
COMPETENCE EN MATIERE D'ATTRIBUTION
- ATTRIBUTION URSSAF -**

- TABLEAU 1

PSEUDO-SIRET		EMPLOYEUR - ENTREPRISES OU ORGANISMES	DESTINATAIRES DE LA NOTIFICATION D'IDENTIFICATION
SIREN	NIC		
Pris sur une plage déléguée par l'INSEE 8 caractères (+ clé)	9000	Clé └┐	CRAM - IRCEM
	9001	└┐	
	9002	└┐	
		<ul style="list-style-type: none"> . Particuliers employeurs EPN (y compris stagiaires familiaux, étrangers) . Employeurs d'assistantes maternelles . Travailleurs occasionnels 	

- TABLEAU 2

PSEUDO-SIRET		EMPLOYEUR - ENTREPRISES OU ORGANISMES	DESTINATAIRES DE LA NOTIFICATION D'IDENTIFICATION
SIREN	NIC		
OFFICIEL	9 N° ordre clé └┐ └┐└┐└┐ └┐	Caisse des congés payés (indemnités congés payés et cotisations dockers) Caisse de prévoyance	CRAM - ASSEDIC - DGI (DGI : CDA) (géographie de la caisse)
OFFICIEL	9 N° ordre clé └┐ └┐└┐└┐ └┐ (1)	Entreprises de travail temporaire (ETT) pour le personnel intérimaire	CRAM - ASSEDIC - DGI (DGI : CDA))géographique de ((l'établissement)
OFFICIEL	9 N° ordre clé └┐ └┐└┐└┐ └┐	DDTE - AFPA - CNASEA (stagiaires de la formation professionnelle)	CRAM
OFFICIEL	9 N° ordre clé └┐ └┐└┐└┐ └┐	Organismes sociaux (membres bénévoles)	CRAM
OFFICIEL	9 N° ordre clé └┐ └┐└┐└┐ └┐	Rectorats et établissements d'enseignement privé (élèves et étudiants) Art. L. 412-8 deuxièmement du code de la SS	CRAM

(*)

(1) - Le n° d'ordre est le n° réel attribué par l'INSEE à l'établissement considéré.

- **TABLEAU 3**

PSEUDO-SIRET		EMPLOYEUR - ENTREPRISES OU ORGANISMES	DESTINATAIRES DE LA NOTIFICATION D'IDENTIFICATION
SIREN	NIC		
OFFICIEL	9998 Clé └┘	Patriciens - auxiliaires médicaux (compte PAM) maladie	CPAM

TABLEAU 1 : Employeurs hors champ SIRENE

TABLEAU 2 : Employeurs déjà immatriculés dans le répertoire SIRENE

TABLEAU 2 : Autres employeurs acquittant une cotisation personnelle pour le risque "Maladie"

(*) - Zone modifiée par rapport à la mise à jour précédente

MISE A JOUR N° 4 - SEPTEMBRE 1990